

ASSEMBLÉE NATIONALE

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 1950)

AMENDEMENT

N ° CF15

présenté par
Mme Ménaché et M. Dessigny

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
